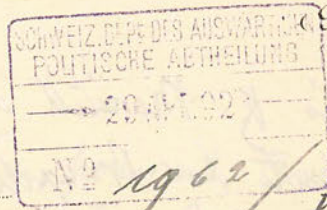


Legation de Suisse
en
France.

Paris, (4, rue Cambon) le 27 Avril 1892



ad N^o 1938

XIII 1.15.

en attendant...

Monsieur le Conseiller fédéral

En réponse à l'office que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 25 de ce mois, je m'empresse de Vous faire savoir qu'à teneur d'informations recueillies verbalement de la bouche de M^r Ribot, Ministre des affaires étrangères, la France se sert, pour entretenir des relations avec Menelik, de l'entremise de particuliers français ayant des intérêts en Abyssinie, & spécialement d'un Français qui y a une conception de satires. Celui-ci a apporté il y a quelques temps au Président de la République française des décorations et des présents de la part du Roi, & M^r Ribot va se servir de même intermédiaire pour envoyer une décoration & des cadeaux. Le Roi désire particulièrement des armes. - L'Abyssinie n'étant pas comprise dans la région où les

Au Département des
Affaires étrangères (Div. politique)

Berne

BAR

9

Dodis



envois d'armes sont prohibés & Menelik ayant d'ailleurs été admis à adhérer à l'acte de Bruxelles par un mandataire spécial, on est tenu à moins de réserve vis à vis de lui en cette matière.

La France préfère de servir de l'entremise de particuliers pour ses rapports avec Menelik pour ne pas soulever la question du traité antonelli & le contourner sans soulever de susceptibilités à Rome et M. Ribot ne peut voir d'inconvénients d'aucune sorte à ce que le même procédé soit suivi par d'autres pays puisque la France s'en sert de son côté. — M. Carnot répondra à la lettre du Roi Menelik & remettra sa réponse à la personne qui avait apporté la lettre.

D'après M. Ribot, il y a un réel intérêt commercial à entrer en rapports avec l'abyssinie. Le Harar est un pays riche. — L'abyssinie produit d'ailleurs de l'ivoire, de l'or et des parfums, & achète et achètera toujours plus des toiles de soie et des cotonnades. Mais les armes sont, en ce qui concerne le Roi, la chose de prédilection. Il y aurait peut être aussi certaines machines

que l'on pouvait tenter d'importer.

M^r Ribot considère Djibouti & les voies des possessions françaises comme réellement la meilleure de préférence à celle de Massawa. Menelik vient de demander à la France la concession de terrains pour y établir des entrepôts & M^r Ribot va répondre affirmativement, bien entendu que cette concession sera commerciale & n'impliquera pas de souveraineté.

M^r Hg est d'ailleurs en situation de vous renseigner mieux que personne sur les débouchés commerciaux que l'Éthiopie peut offrir à nos fabricants.

Agny, Monsieur le Conseiller fédéral, les
assurances de ma haute considération

Lardy
—